

clue. Les parents doivent dès lors s'organiser pour trouver une solution provisoire, en espérant recevoir une réponse rapide quant à la faisabilité du projet à partir de 2018.

J'attire votre attention sur la question de la mobilité. Genappe étant une zone difficile d'accès, les élèves sont amenés à se déplacer sur de longues distances, ce qui est néfaste à la fois pour leur apprentissage, pour la mobilité déjà problématique dans le Brabant wallon, et pour l'environnement. Cet élément justifierait la demande pressante dans cette zone.

**Mme Marie-Martine Schyns**, ministre de l'Éducation. — Je partage votre point de vue sur cette question de la mobilité: aussi l'ai-je citée comme facteur important à prendre en considération.

Aussi suis-je bien consciente de l'impatience de certains. Mais nous faisons les choses avec méthode et tentons de traiter le plus équitablement possible les différentes zones à forte tension démographique.

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo)**. — Madame la Ministre, puis-je vous suggérer, le cas échéant, d'écrire à l'école pour lui donner toutes ces informations? Je ne manquerai évidemment pas de lui transmettre votre réponse, mais votre courrier serait une marque de respect pour leur travail et de suivi de leur demande.

**Mme Marie-Martine Schyns**, ministre de l'Éducation. — Un contact téléphonique a déjà été établi il y a quinze jours avec mon cabinet. Nous connaissons bien le dossier et ses enjeux.

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo)**. — «Les paroles s'envolent, les écrits restent».

#### 4.27 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Formations contre les dérives d'Internet et lutte contre le radicalisme»

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR)**. — Dans le plan de lutte contre le radicalisme lancé par votre prédécesseure, Joëlle Milquet, le point 4 évoquait des formations contre les dérives d'Internet. C'est le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) qui était chargé de mettre en place ces formations. À l'époque, des groupes de travail avaient réalisé des fiches pédagogiques telles que «l'éducation à l'Internet et à l'usage des médias en réseaux». Ainsi, les élèves avaient l'occasion d'analyser les messages qui peuvent être véhiculés via Facebook et YouTube. En outre, des outils pédagogiques sur les dessins de presse et la liberté d'expression étaient également évoqués dans ce cadre.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le

point sur ces formations contre les dérives d'Internet? Combien d'élèves ont-ils reçu cette formation? Quelle évaluation en a-t-elle été faite? Quel avenir donnez-vous à celle-ci? Ces formations sont-elles données sur base volontaire? Les moyens attribués à ces formations sont-ils suffisants?

De manière générale, pouvez-vous nous donner les dernières avancées du Plan de lutte contre le radicalisme? Quelles sont votre ambition et votre volonté à ce sujet? Des changements doivent-ils être opérés?

**Mme Marie-Martine Schyns**, ministre de l'Éducation. — Avant toute chose, je souhaiterais rectifier une information: le CSEM n'a pas été chargé d'organiser des formations contre les dérives d'Internet auprès des élèves. Cela ne fait pas partie de ses missions.

À la suite des attentats de janvier 2015, le CSEM a mené un travail d'identification critique des ressources en ligne susceptible de contribuer à éduquer et à renforcer le «mieux vivre ensemble». Ces ressources ont été analysées et présentées dans un répertoire commenté qui s'adresse aux différents publics éducatifs, dont les enseignants et les éducatrices.

Dans le souci de proposer le plus large panel possible de démarches éducatives, le CSEM propose différents outils. Tout récemment – et pas plus tard qu'hier –, une conférence de presse a été organisée pour le lancement de l'ouvrage *Vivre ensemble dans un monde médiatisé*, dont j'ai soutenu la diffusion auprès de toutes les écoles de l'enseignement secondaire.

En ce qui concerne la prévention et la lutte contre le radicalisme, les référents «radicalisme» des équipes mobiles de la DGEO se tiennent à la disposition des chefs d'établissements pour leur communiquer des informations sur ce phénomène et les moyens de prévention mis à leur disposition. Ils proposent un accompagnement dans le cas où un établissement scolaire est confronté à des faits ou à des comportements de radicalisme.

En ce début d'année scolaire, j'ai renforcé le nombre de référents «radicalisme» dans les équipes mobiles. En ce qui concerne leurs actions, elles sont précises et ne nécessitent pas actuellement de réajustement. Chaque demande d'intervention est analysée avec les chefs d'établissement et les acteurs scolaires concernés – les établissements, le centre PMS, les éducateurs, les médiateurs scolaires – afin d'objectiver la situation. En fonction de l'analyse, une prise de contact avec la famille, le jeune ou, bien sûr, des services extérieurs, est organisée.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR)**. — Madame la Ministre, je sais à présent qu'il s'agit davantage d'un outil pédagogique que de formations.

Cette thématique est très importante.

J'ai choisi de vous poser cette question, car j'estimais pertinent de pouvoir éventuellement compter sur des formateurs qui se déplacent dans les différents établissements, comme le font les équipes mobiles en période de crises, ce qui n'est pas le cas ici, où on parle de prévention, car les élèves ont quotidiennement accès aux réseaux sociaux.

Il serait intéressant que vous étudiez la possibilité de mettre à la disposition des établissements des formateurs dotés d'outils pour régler cette problématique que les enseignants ne savent pas toujours prendre en charge.

**4.28 Question de M. Ruddy Warnier à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Étude assistée dans la commune de Molenbeek»**

**M. Ruddy Warnier (PTB-GO!).** — En septembre 2012, la commune de Molenbeek décidait de rendre payants tous les services de garderie des élèves dans ses écoles primaires, le matin, le midi, pendant et après les cours.

La commune avait justifié cette mesure par une augmentation de la qualité, avec la présence de professeurs pour mettre en place un véritable moment d'étude accompagnée.

Lors de la rentrée, des parents se sont mobilisés face à une note de l'échevine de l'enseignement de Molenbeek annonçant l'arrêt de ce service pour raisons financières et ont obtenu son maintien jusqu'à décembre inclus.

Je profite de ce nouvel événement pour vous poser une série de questions que j'avais déjà soumises à votre prédécesseure qui m'avait d'abord répondu en 2014: «C'est une grande priorité pour moi. À la prochaine rentrée, nous prendrons des mesures.» Et à la rentrée de 2015: «Nous en parlons dans le cadre du Pacte, mais nous devons clarifier la situation pour la rentrée prochaine».

C'est ma troisième rentrée comme parlementaire, et force est de constater que cette question, pourtant essentielle pour le développement tant social qu'éducatif des élèves et pouvant atteindre des sommes colossales pour les parents, ne fait qu'empirer.

Comptez-vous reconnaître les moments de garderie extrascolaire comme du temps scolaire et donc gratuit?

Comment garantir un même service de qualité pour nos élèves, sans discrimination de traitement entre ceux qui ont la chance de fréquenter une école d'une commune qui a plus de moyens et les autres?

Comptez-vous prendre des mesures pour maintenir la qualité de l'encadrement à Molenbeek, voire ailleurs?

**Mme Marie-Martine Schyns, ministre de**

l'Éducation. — L'ampleur de l'échec scolaire dans notre système démontre son caractère quasi structurel. C'est donc un changement d'ensemble, systémique, qu'il faut opérer puisque comme vous le dites, les difficultés inhérentes aux apprentissages doivent faire partie de la mission de l'enseignement.

Aujourd'hui, le système éducatif a tendance à externaliser la prise en charge des difficultés scolaires par des cours de rattrapage. Ces initiatives mobilisent différents acteurs partenaires de l'école, bien insérés dans le tissu socioéconomique et culturel des quartiers. Mais la stabilité de ce soutien est mise à l'épreuve des fluctuations contextuelles, et comme à Molenbeek, d'enjeux financiers pour la commune.

De manière à remettre le soutien aux apprentissages – et notamment la remédiation – au cœur de l'enseignement, le Pacte pour un enseignement d'excellence vise à mettre en œuvre un ensemble de mesures articulées tant au niveau de la gouvernance, que du travail enseignant et des parcours d'élèves.

Cette réflexion nourrit le Pacte. Pour répondre aux difficultés des élèves, celui-ci propose un accompagnement personnalisé, une approche différenciée des apprentissages, une évaluation plus formative qui réalise, avec l'élève, un bilan régulier des acquis et des interventions en remédiation.

Le Pacte propose l'organisation de périodes de remédiation, de consolidation, de dépassement qui seraient inscrites dans l'horaire des élèves et qui seraient combinées à d'autres dispositifs tels que le tutorat entre pairs, l'organisation des classes par cycle, l'usage généralisé d'un dossier d'élève. Toutes ces pistes sont abordées dans les groupes de travail du Pacte et se retrouvent en grande partie inscrites comme orientations dans l'avis n° 2. Nous recevrons cet automne l'avis n° 3 du Pacte pour un enseignement d'excellence.

En bref, au niveau du Pacte, nous sommes à un moment de priorisation. Cet enjeu de la remédiation au sein même de l'apprentissage et du temps scolaires fait bien partie des priorités des acteurs de l'école qui constituent le Groupe central et les groupes de travail.

**M. Ruddy Warnier (PTB-GO!).** — Je me doutais qu'il y avait peu d'avancées.

Nous regrettons que les garderies ne soient pas gratuites et que le temps de midi ne soit toujours pas compté comme du temps scolaire. Ces deux mesures réduiraient les frais scolaires et les inégalités sociales. Je reviendrai vers vous à la rentrée prochaine afin de voir si la situation s'est améliorée.

**4.29 Question de M. Charles Gardier à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Plateforme**